TRIMESTRIEL n°8 | Avril - 2015

Trait d'Union

DOMITIA HABITAT
OPH

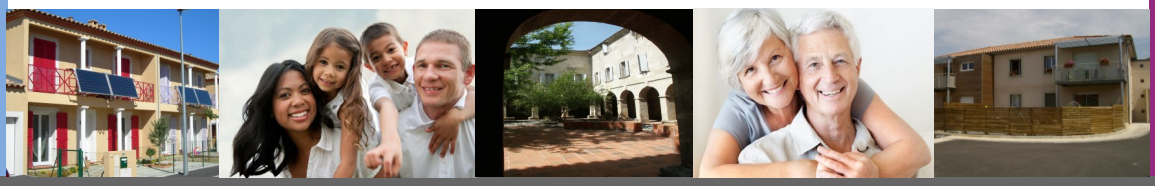

Le Journal des Locataires de DH

EDITO

L'adaptation de notre organisation se poursuit avec la création de notre deuxième agence. L'Agence de la Mayrale a ouvert le 11 mars 2015. Elle est installée Route de Marcorignan à Narbonne.

Votre Agence devient votre interlocuteur unique, votre partenaire privilégié pour tout sujet. Vous trouverez dans ce numéro une présentation.

Soucieux de répondre au mieux à vos attentes et compte tenu des nombreuses doléances concernant l'entretien des parties communes, j'ai le plaisir de vous informer qu'une nouvelle entreprise a été retenue à compter du 1er avril 2015.

Le Conseil de Concertation Locative du 11 mars 2015 a approuvé la régularisation des charges 2014. Vous trouverez dans cette édition les informations concernant les modalités d'application.

Loïc DARRAS
Directeur Général

P2- Actualités:

- Un nouveau contrat ménage
- L'installation des détecteurs de fumée

P3- Le dossier:

Plan de rénovation 2014

P4 - Les Brèves :

- Balcons Fleuris : Edition 2015
- La régularisation des charges 2014

Vie Pratique :

- Simplifiez vous la vie: le prélèvement automatique

Actualités

Détecteurs de fumée:

Domitia Habitat s'occupe de tout

Bientôt le rendez-vous

C'est la société VP SITEX qui a été retenue pour cette prestation. Un représentant indentifiable procèdera à la pose de votre détecteur de fumée et vous expliquera son fonctionnement. Vous serez averti 10 jours à l'avance par voie d'affichage et courrier personnel. En cas d'absence lors du passage, le prestataire laissera un avis dans votre boîte à lettres avec un numéro de téléphone pour fixer un autre rendez-vous.

Attention: une seconde absence entraînera l'envoi d'un courrier recommandé.

La récente loi ALUR impose au bailleur de fournir un détecteur à chacun de ses clients. Domitia Habitat a décidé d'aller au-delà de ces obligations. En effet, avoir un détecteur c'est une chose.

Mais ensuite, où et comment l'installer afin qu'il soit efficace? Comment procéder lorsque l'on n'est pas du tout bricoleur, ou que l'on rencontre des problèmes de mobilités? C'est pourquoi, soucieux de la parfaite sécurité de ses clients locataires,

Domitia Habitat a décidé de prendre en charge la pose et la mise en service de ces appareils dans l'ensemble des logements de son patrimoine. Ainsi, les appareils déjà installés par les clients locataires ne seront ni remboursés, ni enlevés.

Quelles obligations pour le client locataire?

L'installation d'un détecteur autonome avertisseur de fumée est obligatoire: vous devrez pouvoir en justifier auprès de votre assureur. A l'issue de l'installation, l'entreprise VP SITEX, après vous avoir informé sur le fonctionnement et l'entretien du détecteur de fumée, vous fera signer une attestation dont un double vous sera remis. Il vous servira de preuve auprès de votre assureur.

Conservez le précieusement!

Il vous incombe également d'entretenir votre détecteur notamment de le dépoussiérer régulièrement et veiller au changement si nécessaire de la pile, pour qu'il reste efficace. **Le matériel est garanti par Domitia Habitat en cas de dysfonctionnement et son remplacement éventuel sera à notre charge.** Enfin, si vous quittez votre logement, Domitia Habitat contrôlera votre détecteur de fumée au moment de l'état des lieux.

Un nouveau contrat ménage: A compter du 1er avril 2015

Compte tenu des résultats de l'enquête de satisfaction 2014 et des nombreuses doléances concernant la propreté des parties communes du patrimoine, la gouvernance de Domitia Habitat, soucieuse de répondre au mieux à vos attentes, n'a pas renouvelé le contrat avec notre prestataire actuel.

Ainsi nous avons relancé une consultation pour laquelle **la Société I.NET a été retenue pour une entrée en service à compter du 1er Avril 2015**.

A cet effet un affichage sera effectué dans chaque hall d'immeuble précisant les jours d'intervention du prestataire.

Ouverture de l'Agence de la Mayrale

11 mars 2015

Comme annoncé lors de la dernière édition, les clients locataires situés dans le **secteur de Narbonne Ouest** disposent depuis le **11 mars 2015**, de **l'Agence de la Mayrale** comme interlocuteur tant pour les formalités administratives que pour les questions techniques. Pour toutes réclamations clients, vous devrez joindre notre Centre Relation Clientèle CRC au **04 68 655 655.**

Les horaires d'ouvertures sont les suivants :
Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
Le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

8, Route de Marcorignan
Résidence les Jardins de la Mayrale
11100 NARBONNE
04 68 32 81 01

Le Dossier

Avancement des travaux

2014

2 rénovations achevées

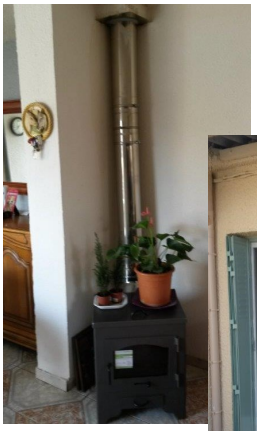

Coup de jeune sur la Cité des Platanes

La Cité des Platane vient de subir d'importants travaux de rénovation, notamment sur le plan des **performances énergétiques.** En outre les villas ont aussi été rafraîchies et les extérieurs refaits. La réhabilitation a concerné 30 villas pour un montant de travaux à 873 679 €.

…..Le Verdouble n'est pas en reste

La résidence du Verdouble, construite dans les années 80, a fait l'objet d'un programme de réhabilitation avec de nombreux travaux notamment la réfection des sols, de la plomberie des menuiseries et le rafraîchissement des façades. **La réhabilitation a concerné 120 logements pour un montant de travaux de 3,2 M€.**

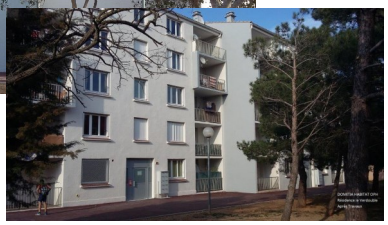

2015

Rénovation,

bientôt votre tour !

Pour améliorer le confort des clients locataires et face à la nécessité de réduire massivement les consommations d'énergies, un plan stratégique a été enclenché en 2013 par la gouvernance de Domitia Habitat

3, 2, 1… partez !

Les premières rénovations commenceront au **printemps 2015**. Elles concernent plusieurs résidences à Narbonne, Résidence St jean St Pierre Galaxie 1,3 et 5 rue de l'Orbieu (38 logements), Rue de l'Aussou (70 logements), la Résidence La Charité (187 logements) dont les travaux sont prévus pour le 4ème trimestre 2015.

Domitia Habitat réhabilite ! Mais pour quelles raisons exactement ?

1 / Performance énergétique

Combattre la précarité énergétique et augmenter la performance des logements en diminuant leur émission de Gaz à Effet de Serre.

2 / Accessibilité

Rendre les logements accessibles et proposer une offre locative adaptée aux personnes à mobilité réduite.

3 / Confort

Améliorer l'hygiène des logements et leur confort thermique et acoustique. Améliorer le fonctionnement des parties communes.

4 / Sécurité

Améliorer la sécurité incendie, la sécurité électrique et la sécurité contre les effractions dans les logements.

5 / Esthétique

Améliorer l'aspect des bâtiments.

Balcons fleuris édition 2015

Les Brèves

FICHE D'INSCRIPTION

Vous êtes passionné (e) de jardinage et vous souhaitez le faire savoir? Participez au concours des jardins et balcons fleuris! **Embellissez votre balcon, améliorez votre cadre de vie!**
Vous êtes intéressé par ce concours? alors déposez le coupon ci-dessous avant le

VENDREDI 29 MAI 2015 A 12H00

auprès de votre agence ou bien au siège social de Domitia Habitat

INFORMATIONS À COMPLÉTER

M./Mme

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Email : ..... @ .....

Date: ...../...../2015 Signature:

La régularisation des charges 2014

Une fois par an, Domitia Habitat fait le décompte des dépenses réellement engagées sur l'année de référence et les répartit entre les logements suivant la surface. Si la provision déjà versée est inférieure à la dépense, il sera demandé un complément de charge. Dans le cas contraire, un remboursement sera effectué sur votre loyer. Généralement, le décompte vous est envoyé en mars et la régularisation éventuelle apparaîtra sur votre avis d'échéance du mois d'avril. La régularisation 2014 est créditrice de plus de 180 000 euros. Pour les clients locataires concernés les crédits seront remboursés fin mars.

Optez pour le prélèvement automatique!

Sécurité, régularité, facilité : Domitia Habitat conseille fortement à ses clients locataires d'opter pour le prélèvement automatique pour payer leur loyer. Cette solution permet de choisir sa date de prélèvement, et, en cas de moment difficile, de la suspendre. C'est un moyen de paiement sans frais qui évite les oublis et les impayés. Donner la priorité au paiement du loyer, c'est assurer la sécurité du foyer.

Plus d'information de votre agence :
- Agence de la Mayrale 04 68 32 81 01
- Agence de la Robine 04 68 32 81 00

Vie Pratique

Trait d'union n°8– Avril 2015- Domitia Habitat– 27 rue Nicolas Leblanc– ZA La coupe-11100 NARBONNE
Directeur de Publication: Loïc DARRAS/Conception et Réalisation: Anaïs GONZALEZ/Comité de Rédaction: Cathy ROUGE, Françoise PREIRA, Yassine BELAIDI/ Impression : Imprimerie De Bourg Narbonne, imprimé sur Couché moderne demi-mat 135g, diffusion : 3500 exemplaires. Document non-contractuel, ne pas jeter sur la voie publique/Crédits photos: Domitia Habitat.